



BILLETS TARIF SOCIAL BON DE COMMANDE 2026

☐ INITIAL
☐ COMPLEMENTAIRE

CLIENT : Responsable :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : E-Mail :

Tarif réservé au CCAS / Maison de retraite / associations à caractère social /hôpitaux
Place siège baquet GRADINS

Commande minimum 10 places / Placé en loge en cas de fauteuil roulant ou bien au premier rang des gradins

Désignation	TARIF ttc	Qté	Prix total TTC
BILLETS « DATES » SIEGE SECONDE FACE & COTE TARIF SOCIAL Ville d'accueil : Date : Horaire :	17 €		
BILLETS CADEAUX (utilisable sur toutes les séances et d'une édition à l'autre) SIEGE BAQUET FACE & COTE TARIF SOCIAL	20 €		
Jetons de consommation (valeur achat sur place de 3 €) 	2,5 €		
TOTAL (PAIEMENT INTEGRAL A LA COMMANDE)	€ TTC (Tva à 2.1 %)		

Modes de règlement : merci de cocher votre choix

Virement ☐

IBAN : FR76 3000 4012 3000 0100 7101 467

BIC : BNPAFRPPXXX

Mandat chorus(+50€ de frais de gestion) ☐

BON POUR ACCORD

Cachet & Signature

Date :

Infos et disponibilités sur www.lecirquedenoel.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TARIFS ET MODALITES DE VENTE

- 1.1 Les prix des billets de spectacle sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Sur les billets TARIF, il n'est pas indiqué le prix de vente du billet, car celui-ci est obligatoirement lié à une facturation vers une personne morale et un bon de commande attenant.
- 1.2 Pour l'application du tarif SOCIAL, l'organisateur détermine un minimum d'achat obligatoire de 10 places.
- 1.3 Le règlement intégral est impératif à la commande. L'encaissement dudit règlement vaut validation définitive du bon de commande.
- 1.4 PLACE AU CIRQUE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

XXXXXXXXXXXX

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 2.1 Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation des spectacles et de décision par l'organisateur du remboursement des billets. Un Billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui de sa valeur faciale.
- 2.2 Les spectacles se déroulent sous la responsabilité de l'organisateur PLACE AU CIRQUE.
- 2.3 Les billets ne seront pas remboursés dans les cas suivants d'annulation de spectacle : guerre, révolution, inondation, tornade, tempête, incendie, deuil national ou local, grève générale, émeute, épidémie, pandémie ou tous autres cas de force majeure nécessitant la fermeture de la plupart des lieux de spectacle. Si pour une raison autre, indépendante de la volonté de PLACE AU CIRQUE, le ou les spectacles ne pouvaient avoir lieu, PLACE AU CIRQUE, devra rembourser quatre vingt cinq pour cent du prix des billets ou, sauf accord particulier, reporter la date du ou des spectacles à une date ultérieure

XXXXXXXXXXXX

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.
En cas de litige les tribunaux français sont seuls compétents.